

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91
Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2019-01

Plan de Formation de l' Habilitation pour l'Accès à la Profession de Conducteur de Taxi

=> L'EXAMEN se décompose en 8 parties :

1. Réglementation relative au T3P :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur la réglementation nationale spécifique aux taxis et celles applicables aux autres activités auxquelles ils sont susceptibles de participer (T3P).

2. Sécurité routière :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats en matière de code de la route et prévention routière.

3. Français :

Destinée à évaluer la connaissance de la langue française par les candidats.

4. Gestion :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur des notions de bases centrées sur l'activité du taxi relatives au droit des sociétés, à la fiscalité, à la comptabilité et au droit social.

5. Anglais :

Remise à niveau des connaissances d'anglais. Evolution par groupe de niveau, programme d'anglais usuel, et programme spécifique à l'activité de taxi.

6. Réglementation Locale du Taxi FT

7. Réglementation Nationale du Taxi GT

+ Examens blancs et étude de la progression des stagiaires sur les matières

8. Epreuve Pratique Conduite d'un véhicule Taxi

Délai d'Inscription : 15 jours

Durée de la formation : Selon Forfait entre 9 et 11 jours pour la Théorie et entre 3 et 5 jours pour la Pratique

Déroulement de la formation :

Théorie : 5 jours avant le début de la formation vous recevrez deux emails : (1. la convocation 2. un questionnaire Obligatoire de pré-formation concernant vos attentes)

Pratique : Mode d'information : Une semaine avant les entraînements vous serez contacter par téléphone pour planifier vos jours de passage. Les méthodes mises en place pour les entraînements sont basées sur le référentiel via une grille d'évaluation notée lors de la mise en situation et annotation des conseils donnés par votre formateur.

Méthodes pédagogiques : Les cours sont participatifs.

Alternance de cours magistraux, modules après modules suivi d'évaluations écrites et corrigées avec participation des stagiaires, rappel journaliers des points clefs, conseils de mémorisation et astuces pour examen.

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91
Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2019-01

PROGRAMME de Formation :

Voici comment va se dérouler votre formation :

Un formateur et une secrétaire vous est dédié et à votre écoute pour tous questions notamment en cas de problématiques physique ou autres lié à un Handicap.

Pour les forfaits et tarifs vous les trouverez sur notre site Internet.

Pré-requis : 21 ans et permis non probatoire

La formation a lieu au 85 bis route de Grigny 2^{ème} étage à Ris-Orangis 91130.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter la Brochure sur notre site internet contenant le plan de formation, les délais, Méthodes Pédagogiques, etc.

Tous ces documents y sont consultables, et téléchargeables.

Les 8 modules feront l'objet d'un cours magistral, d'un résumé participatif oral, d'une évaluation écrite puis de la correction (avec fiche de suivi de votre progression).

Le but étant de vous faire acquérir les compétences demandées aux examens.

1. Réglementation Nationale relative au T3P : 2 jours

Objectif : Maitriser les différents modes de transport de personne et leurs réglementations

2. Sécurité routière : 2 jours

Objectif : Maitriser le code de la route et mise en application des procédures de sécurité routière

3. Français : 1h45

Objectif : Comprendre et Maitriser la lecture d'un texte

4. Gestion : 1 jour

Objectif : Maitriser les connaissances des différentes structures et régime fiscal des entreprises. Tenue d'une comptabilité.

5. Anglais : 1h45 heures

Objectif : Maitriser le vocabulaire de base liées à l'activité taxi

6. Réglementation GT : 4 jours

Objectif : Maitriser la réglementation Taxi Nationale

7. Réglementation FT Locale : 10.30 heures

Objectif : Maitriser la réglementation Taxi Locale et la Tarification du département choisi

SOIT UNE DUREE DE 11 JOURS

EVALUATION en continue grâce à des Qcm et Examens Blancs corrigés aussitôt afin de vous positionner dans le parcours d'apprentissage.

Puis Vous recevrez une convocation et vous vous rendez à l'examen de l'état et serez Evalué dans les mêmes conditions.

Objectif : Acquisition de compétences Théoriques et règlementaires liés à la profession de Taxi demandé à l'Examen d'état

8. Pratique de Conduite d'un véhicule Taxi : 21 heures (Forfait 98h) ou 28 heures (Forfait 112h Attendu :

Maitriser l'utilisation du compteur taxi, l'Accueil clientèle, et la Facturation de course

EVALUATION en mode examen selon les critères de la Grille de l'état

Puis Vous recevrez une convocation et vous vous rendez à l'examen PRATIQUE de l'état et serez Evalué selon les critères de la Grille de l'état détaillés sur France Compétence.

Accès au référentiel : www.francecompetences.fr

Fiche : RS5635 - Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - France Compétences (francecompetences.fr)